



## **SEANCE DU COMITE DU JEUDI 19 JUIN 2025**

Annexe n° C2025-18-SEDIF au procès-verbal

Objet : Demande d'adhésion de Grand-Orly Seine Bièvre pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges

---

### **LE COMITE,**

Vu l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales et ses articles L. 5210-1 à L. 5211-61, plus particulièrement son article L. 5211-18,

Vu les statuts du SEDIF,

Considérant que le SEDIF est compétent en matière de production et de distribution d'eau potable, que ses installations sont parmi les plus importantes et modernes d'Europe, situées au nord, à l'est et au sud de la capitale, et qu'il dispose des atouts nécessaires pour maintenir un service qui concilie qualité, sécurité des approvisionnements en eau et maîtrise des coûts au bénéfice des Franciliens,

Considérant qu'en application de l'article L. 5219-5 du CGCT, l'Etablissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre exerce, à titre obligatoire, la compétence eau potable sur son territoire, notamment la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Considérant que l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est membre du Syndicat Mixte Eau du Sud Francilien pour la production et le transport de l'eau potable pour le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Considérant le souhait de la commune de Villeneuve-Saint-Georges de voir son territoire desservi en eau potable par le SEDIF,

Vu la délibération du 11 avril 2025 du Conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges sollicitant de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qu'il délibère en faveur de son adhésion au SEDIF pour le compte de la commune,

Considérant qu'il appartient au Comité d'approuver cette demande d'adhésion au SEDIF, sous réserve du retrait effectif de l'EPT du Syndicat Eau du Sud Parisien pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Considérant qu'en cas d'approbation, une procédure d'acceptation sera alors engagée par le SEDIF, le Président devra notifier cette décision aux assemblées délibérantes des collectivités adhérentes, qui devront approuver cette adhésion dans les conditions de majorité requise, l'accord devant être exprimé par 2/3 au moins des assemblées délibérantes des adhérents du SEDIF représentant plus de la moitié de la population totale de ceux-ci ou par la moitié au moins des assemblées délibérantes des adhérents du SEDIF représentant les 2/3 de la population, dans un délai de trois mois,

A l'unanimité,

### **DELIBERE**

Article 1 approuve la demande d'adhésion au SEDIF de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve de l'adoption de délibérations concordantes :

- du conseil territorial de Grand-Orly Seine Bièvre de demande de retrait du syndicat mixte Eau du Sud francilien pour le territoire de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges,
- du Comité syndical d'Eau du Sud Francilien portant approbation de la demande de retrait de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'agissant du territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges,
- du conseil territorial de Grand-Orly Seine Bièvre portant demande d'adhésion au SEDIF sur le périmètre de la ville de Villeneuve-Saint-Georges,

Article 2

charge le Président de notifier cette délibération aux exécutifs des adhérents du SEDIF pour que leurs assemblées se prononcent sur cette adhésion dans un délai de trois mois, et de demander au représentant de l'Etat, au terme de cette consultation, de les enregistrer.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
publiée sur le site internet du SEDIF et  
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris le : **24 JUN 2025**



Pour le Président et par délégation,  
L'attachée hors classe

S. CHICOISNE



Le Président

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.



**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

## SEANCE DU COMITE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Le jeudi 19 juin 2025 à 10 heures, se sont réunis à la Maison de la Chimie 28, rue Saint-Dominique - 75007 Paris, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 69 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 12 juin 2025, 7 ayant par ailleurs donné pouvoir.

### Etaient présents :

**M. DAGONET** (Béthemont-la-Forêt), **M. EON**, (Méry-sur-Oise), **M. COURTOIS** (Mériel), **MM DELALANDE, DE LASTEYRIE, PRIVE** et **SEGUIN** (communauté d'agglomération Paris-Saclay), **M. PHILIPPON** (communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne), **Mmes BENATTAR** et **MICHEL**, **MM ABEHASSERA, LEVILAIN, REVEILLERE, SEMPERE, STREHAIANO** et **SUEUR** (communauté d'agglomération Plaine Vallée), **MM EDART** (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), **MM SALAMITOU** et **HAUDRECHY** (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine), **Mmes BAQUIN, JEZEQUEL** et **TROUZIER-EVEQUE**, **MM ARES, AUDEBERT, BARAT, DERCHE, MESSAOUDI**, et **PIERROT**, (communauté d'agglomération Val Paris), **Mme PELLETIER-LE BARBIER**, **MM CURTI** et **LE PIVAIN** (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), **Mme ANDRE-PINARD**, **MM BAGUET, BISSON, ROCHE** et **SANTINI** (Grand Paris Seine Ouest), **M. BAKHTIARI** (Grand Paris Grand Est), **Mme FALGUIERES**, **MM AUBERT, DELL'AGNOLA, HOURDEAU, PANETTA** et **YAVUZ** (Grand Orly Seine Bièvre), **M. CARVOUNAS** et **DELLA MUSSIA** (Grand Paris Sud Est Avenir), **M. GAHNASSIA** (Paris Ouest La Défense), **Mmes PEREZ** et **SAUSSEREAU**, **MM BEGAT, CAMBON, MIROUDOT, PEREZ** et **WEIL** (Paris-Est-Marne & Bois), **Mmes DEFFAIRI-SAISSAC, DELBOSQ** et **LE MOAL** (Plaine Commune), **Mmes FIGUERES, HOLUIGUE-LEROUGE**, **MM ADJROUD, BLOT, DONATH, MOULY** et **SIFFREDI** (Vallée Sud Grand Paris), **MM BELOT, CONNAN, DEFRANOUX, MANGON, SAMBOU** et **SUJOL** (Grand Paris - Grand Est),

Le Comité a désigné M. SUEUR, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Pouvoirs :**

|  |        |
|--|--------|
| Jean-Michel BLUTEAU, délégué titulaire de Grand Paris – Grand Est, à Pierre MANGON, délégué titulaire de Grand Paris – Grand Est   | Toutes |
| Sophie DESCHIENS, déléguée titulaire de Paris Ouest La Défense, à Bernard GAHNASSIA, délégué titulaire de Paris Ouest La Défense   | Toutes |
| Sébastien EYCHENNE, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Bruno PEREZ, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois  | Toutes |
| Philippe FEUGERE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, à Jean-Claude LEVILAIN, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée               | Toutes |
| Jean-Paul GONTIER, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, à Luc STREHAIANO, Premier Vice-président et délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine | Toutes |
| Bernard LE DUS, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val Parisis, à Dominique REVEILLERE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée                   | Toutes |
| Danielle RIPERT, déléguée titulaire de Boucle Nord de Seine, à Charles ABEHASSERA, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée  | Toutes |

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.